

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.**

I. Le cadre général du budget

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le compte administratif jusqu'en 2021 et à compter de 2022, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la commune de SAINT BONNET LE FROID, qui sera projetée en conseil municipal au cours de sa séance du 28 mars 2025. Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le conseil municipal sera invité à approuver la gestion 2024. Elle sera accessible sur le site de la commune et pourra être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2024

- Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à **318 448.21 €**.

- Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des dépenses de fonctionnement enregistré en 2024 s'élève à **218 366.80 €**.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de **100 081.41€** (contre 90 558.11€ sur l'exercice 2023). L'origine des variations constatées sera détaillée ci-après.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (100 081.41 €) permet d'assurer tout ou partie des investissements sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

- Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à **203 884.42 €**.

- Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à **238 128.00 €**.

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2024, un résultat excédentaire de **+ 34 243.58 €**.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

A ces opérations de l'exercice, il convient d'ajouter les Restes à Réaliser 2024 soit, **11 640.00 €** en recettes, et **60 296.01 €** en dépenses. La réalisation des Restes à Réaliser 2024 se traduit par un besoin de financement de **+ 14 412.43 €**.

Au total, le résultat de clôture de la section d'investissement 2024 est négatif de **14 412.43 €** (qui correspond à la somme d l'excédent de financement des opérations 2024 et du déficit de financement des Restes à Réaliser 2024 qui seront reportés dans le budget primitif 2025).

Au global, l'exercice 2024 affiche (sections de fonctionnement et investissement confondues) un total de recettes de **568 216.21 €** et un total de dépenses de **482 547.23 €** soit un résultat de clôture de **+ 85 668.98 €**, avec la prise en compte des reste à réaliser

III. Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une baisse de **12.3 %** entre 2023 et 2024.

Cette évolution s'explique principalement de la manière suivante :

Produits et ventes diverses progression de 77.9 %

Une augmentation de la participation des communes (hors saint bonnet le froid) ayant des enfants scolarisés sur la commune du fait de la forte progression du forfait départemental.

Une plus longue période d'ouverture de l'aire de camping-car.

Impôts et taxes une progression de 2.9%

Cette progression est principalement due à l'augmentation des bases de 7 %, les taux d'imposition communaux n'ayant pas bougé en 2024.

Dotations subventions une diminution de 4.1 %

Cette variation est la combinaison de

- Une suppression du fonds de concours école de la communauté de communes, celui-ci ayant été rejeté par le service du contrôle de la légalité de la préfecture.
- Une augmentation de la dotation au titre des indemnités du maire et des adjoints. Celles-ci sont restées au même niveau que pour 2023.

Autres produits de gestion une baisse de 9.6 %

Compte tenu du faible montant de ce chapitre, la variation est anecdotique.

Produits exceptionnels une baisse de 93.8 %

Cette forte variation explique en quasi-totalité la baisse des recettes réelles de fonctionnement. La différence provient d'une vente de terrain en 2023 alors que seule la vente du camion (3 000 €) a été constatée en 2024.

IV. Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont enregistré une progression de **11.4 %** entre 2023 et 2024. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **197 766.32 €** en 2024 contre 177 530.11 € en 2023.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

Ci-dessous quelques explications complémentaires :

CHAPITRE 011. Les charges à caractère général ont augmenté de 29.1 % entre 2023 et 2024

Les points les plus remarquables sont :

- Une maîtrise des consommations électriques avec quasiment pas d'augmentation, grâce notamment au contrat d'achat groupé avec le syndicat d'électrification de la Haute-Loire
- Plus d'un doublement du poste entretien de voirie. Les inondations de l'automne 2024 ont provoqué des dégâts très importants sur de la voirie et des chemins. Des travaux ont dû être réalisés en urgence et budgétairement affectés à la section de fonctionnement. A noter que ce poste recouvre les frais de déneigement pour un montant de 5 473 €.
- Le changement de prestataires pour la maintenance informatique et un nouveau contrat avec CIM qui a entraîné une hausse importante en 2024. Mais, cela nous permet d'avoir un niveau de fonctionnement plus performant et surtout plus sécurisé.

CHAPITRE 012. Les charges de personnel ont augmenté de 3.6 % entre 2023 et 2024.

En 2024, on a noté le départ de Céline Chambert en juin et l'arrivée de Laurence Arnaud en avril . La rémunération de Madame Arnaud est inférieure à celle de Madame Chambert. Cependant ces changements de personnel ont nécessité une période de tuilage de 3 mois ce qui explique l'augmentation constatée.

Le reste du personnel est constituée de Madame Odile Pianello, de Madame Nicole Chabert et de Monsieur Florent Courbon.

CHAPITRE 65. Les autres charges de gestion courantes ont connu une augmentation marginale de 4.1 % due principalement à la variation cumulée des subvention à l'OGECE et l'APPEL de l'école de Saint Bonnet le Froid.

CHAPITRE 66. Les charges financières (intérêts des emprunts) ont diminué de 13.9 % avec l'avancée des remboursements des emprunts en cours. La mairie n'a pas sollicité sur l'année 2024 la ligne de TRESORERIE.

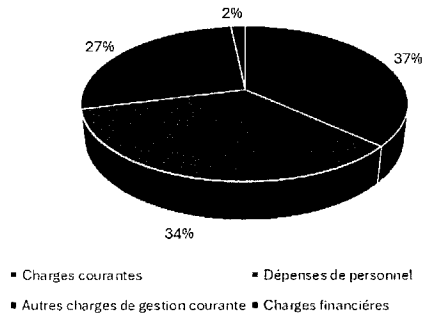
Les principales dépenses et recettes 2024 de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes Chapitre 011	72 318.76€	Recettes des services	40 637.86 €
Dépenses de personnel Chapitre 012	68 215.98€	Impôts et taxes	173 130.23€
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 065	53 850.03€	Dotations	44 044.10€
Dépenses financières Chapitre 066	3 381.55€	Autres recettes de gestion courante	11 325.55€
Impôts et taxes	0.00€	Produits financiers	8.36€
		Produits exceptionnels	3 000.00€
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>197 766.32€</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>272 146.10 €</i>
Ecritures d'ordre entre sections	20 600.48€	Ecritures d'ordre entre sections)	46 302.11€
Total général	218 366.80 €	Total général	318 448.21€

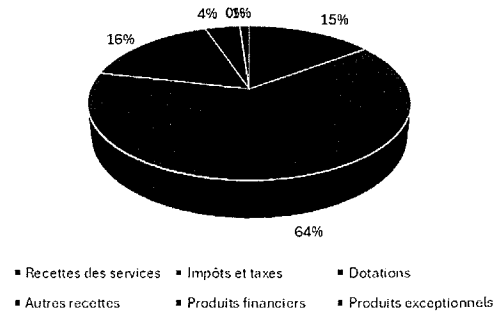
La section de fonctionnement est excédentaire de 100 081.41 €.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

Répartition des charges de fonctionnement réelles



Répartition des recettes de fonctionnement réelles



V. Bilan de la section d'investissement – Volet Dépenses

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principales dépenses d'investissement réalisées courant 2024 sont :

- **OPERATION VOIRIE : 78 631.74 €**

Les dépenses les plus importantes sont :

- Chemin du Fanget 24 255,00 €
- Chemin des Moulins, des Virats et de Chambe : 19 598.16 €
- Chemin des Boenes 13 555.20 €
- Dessouchage haie du city stade 9 432.50 €

- **TERRAINS DIVERS : 13 683.80 €**

Règlement du solde d'une facture au titre des changements de points lumineux à l'occasion des travaux d'aménagement des places Jean Béal et chemin de Brard.

- **OPERATION BATIMENTS COMMUNAUX : 35 592, 81€**

- Fin des travaux d'aménagement du garage communal pour 19 065.61 €

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

- Fin d'aménagement de la salle de l'ancienne cantine pour 1 962,61 €
- Premiers règlements des factures d'honoraires de l'équipe de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique et l'extension d'un bâtiment communal pour 14 570,00 €.

• **OPERATIONS NOUVELLES 2024 : 54 237,38 €**

- Acquisition d'un nouveau camion pour 19 065,61 € avec une participation de la commune de Saint André en Vivarais
- Honoraires du cabinet Verdi pour la réalisation du PLU : 13 203,04 €
- Acquisitions diverses 12 753,34 € dont 6 000,00 € achat de deux champignons

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à **60 296,01€**. Ils s'expliquent par des devis engagés en 2024 et dont la dépense interviendra en 2025 :

- Signalétique du village : 13 310,40 €
- Plantation d'une haie le long du tennis : 1 765,49 €
- Acquisition des décorations de Noël lumineuses : 4 337,16 €

Et également des inscriptions de crédit pour des dépenses qui s'inscrivent sur plusieurs années :

- Honoraires de notaire pour l'inscription d'une servitude : 2 000,00 €
- Honoraires de la maîtrise d'œuvre pour les travaux du bâtiment communal : 22 086,00 €
- Honoraires cabinet Verdi pour le PLU : 16 796,96 €

VI. Bilan de la section d'investissement – Volet Recettes

Les sources de financement que la commune peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement réellement payées au cours de l'exercice sont les suivantes :

OPERATION VOIRIE : 19 926,78 €

Subvention DETR 2022 et 2023 pour 2 542,03 €

Subvention Haut Pays du Velay Communauté pour 17 384,75 €

Il existe un décalage au titre des demandes de paiement qui font que ces subventions correspondent à des dépenses engagées lors des exercices précédents.

OPERATION TERRAINS DIVERS : 26 536,17€

Subvention de la Région AURA pour l'aménagement du city stade

OPERATION BATIMENTS COMMUNAUX : 33 599 €

Les deux subventions concernent l'acquisition du garage communal

- Conseil Départemental de Haute-Loire pour 3 599,00 €
- Région AURA pour 30 000 €

OPERATIONS NOUVELLES 2024

- Participation de la commune de Saint André en Vivarais pour l'acquisition du camion pour 5 519,36 €
- Subvention de l'Etat pour la réalisation du PLU pour 36 815 €

AUTRES RECETTES : 23 658 €

Perception Taxes aménagement : 8 494,29€

FCTVA 2022 : 15 163,71€. Pour mémoire, le fonds de compensation de la TVA est attribué par l'Etat aux collectivités locales sur la base des dépenses d'équipement réalisées en N-1. Par ce

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

fonds, l'Etat rembourse les collectivités d'une fraction de la TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture au taux de 16.404 %.

EMPRUNT : 0.00 €.

EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 ; 26 473,21 €

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	0,00 €	Excédent du fonctionnement 2023	26 473.21€
Remboursement d'emprunts	20 965,29€	Emprunt	0.00 €
Travaux bâtiments communaux	35 592,81 €	Subventions	122 396.31€
Aménagement terrains	13 683,80€	FCTVA	15 163.71€
Travaux de voirie	78 631,14€	Taxe aménagement	8 494.29€
Opérations nouvelles	54 267,38	Dotations aux amortissements	20 600.48€
Opérations d'ordre	744 €	Report de la section de fonctionnement N-1	45 000.00 €
Total général	203 884,42€	Total général	238 128,00 €

La section d'investissement est excédentaire de 34 243.58 €.

VII. Détail des restes à réaliser 2024 :

RAR DEPENSES	Montant	Recettes	Montant
Opération voirie Honoraires de régularisation de servitude	2 000.00 €	Subventions voirie (ETAT DETR 2024)	8 640.00€
Opération terrains divers Haie le long du chemin du tennis	1 765.49€	Fonds de concours Haut Pays du Velay Communauté	3 000.00€
Opération bâtiments communaux (mission maîtrise ouvrage bâtiment communal)	22 086,00€		
Opérations nouvelles 2024 Honoraires PLU, Signalétique du village et acquisition décoration de Noël	34 444.52€		
Total général	60 296.01 €	Total général	11 640.00€

IX. Effectifs de la collectivité au 31/12/2024

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

4 agents non-titulaires :

- 1 agent administratif – 17.50 heures par semaine
- 1 agent administratif – 20 heures par semaine
- 1 agent technique – 23 heures par semaine
- 1 agent technique – 1.5 heure par semaine